

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCPR INDET

Fonds Commun De Placement à Risque
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n°3-2010
du 17 février 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCPR INDET aura lieu à partir du mercredi 3 mars 2010.

FCPR INDET présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCPR INDET
Siège social	: Immeuble Mak Crown. Rue du Lac Lemman. Les Berges du Lac – 1053 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement à Risque
Type	: Fonds Commun de Placement à Risque
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres
Législation applicable	: Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant des fonds	: 50 000 000 DT répartis en 50 000 parts de 1 000 DT chacune.
Date d'agrément	: 17/02/2010
Promoteur	: SAGES CAPITAL et STB
Gestionnaire	: SAGES CAPITAL
Dépositaire	: STB
Distributeurs	: SAGES CAPITAL

Période de souscription :

La période de souscription commencera à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription et s'achèvera le 30 jion 2011 et ce quel que soit le montant collecté.

Prix de souscription:

Le prix de souscription est égal à la valeur d'origine des parts nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée et de sortie).

Période de blocage :

Toute la durée de vie du fonds

Pour plus d'informations sur FCPR INDET, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 2 mars 2010, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.